Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 6

Artikel: Pourquoi Inter-Jura

Autor: Crevoisier, Jean-Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825044

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pourquoi Inter-Jura

par Jean-Claude CREVOISIER, ingénieur diplômé EPF

Pourquoi Inter-Jura? C'est la première question à laquelle il est

nécessaire de répondre.

On pourrait croire que la création d'Inter-Jura est la conséquence d'une maladie courante aujourd'hui et qui s'appelle « associationnite ». On pourrait croire qu'il s'agit de satisfaire ainsi à une mode.

En fait il ne s'agit nullement d'une démarche artificielle et sans

fondement.

En effet, à plusieurs indices, on doit constater que la région sinon le Jura dans son ensemble se trouve en assez mauvaise posture et que son avenir se trouve hypothéqué voire gravement compromis.

La création d'Inter-Jura répond donc à la nécessité absolue

— de poser les problèmes en termes généraux ;

— de prendre conscience de l'indispensable solidarité régionale ;

— de **joindre les efforts de tous**, de toutes les collectivités de la région. Inter-Jura est en quelque sorte pour les districts concernés — n'ayons peut-être pas trop peur des mots — un comité de salut public!

D'aucuns pensent qu'il y a là dramatisation de la situation et exa-

gération.

Penchons-nous donc sur un certain nombre de réalités, mises à jour par quelques récentes publications, et sur quelques événements particulièrement significatifs.

Concentration urbaine

On assiste aujourd'hui à un mouvement général de régionalisation. Les régions, en effet, se créent, s'organisent, se manifestent. Mais, si l'on est attentif à ce processus on constate que presque toutes ces régions se structurent à partir des villes. Les éléments moteurs de ces regroupements, ce sont les **centres urbains** qui, petit à petit, polarisent les activités de la zone rurale autour d'eux.

On ne connaît ici pratiquement pas d'autres modèles de développement. Il n'est donc pas inutile d'éclairer ce dynamisme urbain.

Concentration de la population dans les localités de plus de 10 000 habitants.

Années	1850	1900	1950	1970
Population ‰	154 197	728 385	1 720 057	2 842 849
	64 ‰	220 ‰	365 ‰	453 ‰

Une ville, au sens statistique du terme est une localité de plus de 10 000 habitants.

Dans le Jura, seul Delémont peut donc être considéré comme ville. Si, pour tenir compte des principales localités du Jura, nous examinons la concentration de la population dans les localités de plus de 5000 habitants, nous obtenons le tableau suivant :

Tableau 2

Concentration de la population dans les localités de plus de 5000 habitants.

Années	1850	1900	1950	1970
Population	285 300	1 006 690	2 270 651	3 680 571
‰	119 ‰	304 ‰	482 ‰	587 ‰

Prenons maintenant, à l'autre « bout de l'échelle », les données concernant les petites communes :

Tableau 3

Population dans les localités de moins de 2000 habitants.

Années	1850	1900	1950	1970
Population	1 631 694	1 589 763	1 501 975	1 397 647
‰	682 ‰	480 ‰	319 ‰	223 ‰

Ces statistiques démographiques nous montrent notamment :

- que nous devenons une société de plus en plus urbaine (6 habitants sur 10 vivent dans des localités de plus de 5000 habitants);
- que les localités de moins de 2000 habitants regroupent non seulement une proportion de plus en plus faible de la population totale, mais encore, en chiffres absolus, ces localités de moins de 2000 habitants se dépeuplent.

Pour le Jura de telles constatations ne laissent pas d'inquiéter et cette inquiétude est renforcée par un examen attentif des mouvements démographiques de ces dernières années.

Tableau 4
Mouvements démographiques entre 1960 et 1970 dans les sept districts du Jura.

Districts	Croissance naturelle (excédent) 1	Migrations (bilan) ²	Variation population
Courtelary Delémont FrMontagnes Laufon Moutier La Neuveville Porrentruy	$\begin{array}{c} +1767 \\ +2982 \\ +682 \\ +1750 \\ +2909 \\ +4 \\ +1875 \end{array}$	- 861 + 548 - 1 106 + 194 - 786 + 707 - 1 391	$\begin{array}{c} + & 3.5 {}^{0}/_{0} \\ + & 14.7 {}^{0}/_{0} \\ - & 4.9 {}^{0}/_{0} \\ + & 16.1 {}^{0}/_{0} \\ + & 7.1 {}^{0}/_{0} \\ + & 14.1 {}^{0}/_{0} \\ + & 1.9 {}^{0}/_{0} \end{array}$

¹ Excédent naturel : surplus des naissances sur les décès.
² Bilan migratoire : résultat net du total des partants soustrait du total des nouveaux immigrants.

Pour le Jura le déficit du bilan migratoire entre 1960 et 1970 est donc relativement important et, si l'on tient compte encore du nombre de travailleurs étrangers qui se sont établis dans le Jura pendant cette période, ce ne sont pas moins de 5000 Jurassiens qui ont quitté leur pays ces dix dernières années, soit environ 500 par année.

Il semble inutile d'insister ici sur l'importance du phénomène pour certains districts. On nous dira peut-être maintenant que cette « évolution », ou plutôt cette régression lente ne touche que les zones rurales!

Examinons donc comment se sont comportées quelques grandes communes jurassiennes :

Tableau 5

Evolution de la population 1970-1972 pour quelques grandes communes jurassiennes.

Localités	Population 1972	Evolution 1970-1972	Bilan migratoire 1970-1972
			(population suisse
Delémont	11 797	+ 16	 75
Moutier	8 909	+ 115	— 58
Porrentruy	7 730	 7	— 98
Saint-Imier	6 701	— 39	— 30
Tramelan	5 510	— 39	 72

Aucune de ces localités ne peut enregistrer avec optimisme le résultat de ces recensements.

Il reste, en cette matière, à s'interroger sur les raisons des départs en particulier de la population indigène.

On doit aussi se demander qui part.

Un fait signalé par M. Denis, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, nous donne sur ce dernier point un renseignement très significatif.

Entre 1948 et 1960, 143 bacheliers domiciliés en Ajoie sont sortis de l'Ecole cantonale de Porrentruy. De tous ces jeunes, seuls 35 vivent encore dans leur pays natal.

Une telle enquête pour les districts de Delémont et de Moutier ne donnerait peut-être pas de résultats très différents!

En conclusion de ce premier thème de réflexion nous pouvons dire que le Jura, n'abritant aucun centre urbain, connaît un développement démographique notablement plus lent que la moyenne suisse. On peut même craindre, au vu des données actuelles, qu'à terme, le mouvement démographique ne change de signe!

En outre l'hémorragie dont souffre le Jura semble toucher plus particulièrement les jeunes et les personnes ayant une formation professionnelle poussée et spéciale.

Mouvement de régionalisation

Revenons maintenant au mouvement de régionalisation.

Dans le Jura, comment ce mouvement se manifeste-t-il?

- Au nord-est la Regio basiliensis est une réalité qui ne se discute plus. Cette région englobe déjà pratiquement le district de Laufon. En outre, lorsque nous voyons le développement de la Regio, nous pouvons penser qu'elle ne s'arrêtera pas nécessairement à la limite des langues (la Regio est déjà une région bilingue)! La vallée de Delémont, l'Ajoie et les Franches-Montagnes ne sont elles pas des « zones de réserve » de la Regio basiliensis?
- Au sud l'agglomération biennoise a été étudiée et définie par M. R. Bruckert qui lui a consacré une thèse extrêmement intéressante. Les limites nord extrêmes de cette région passent pour l'instant approximativement par Pierre-Pertuis et Courtelary.
- A l'ouest, la récente création de Centre-Jura a permis de mesurer l'étendue de la zone polarisée et desservie par les deux grandes villes des Montagnes neuchâteloises : Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Le haut du district de Courtelary, la quasi-totalité des Franches-Montagnes sont parties intégrantes de cette nouvelle région.
- De l'autre côté de la frontière se développe la puissante agglomération de Belfort-Montbéliard, dont l'influence ne se fait peut-être pas encore sentir de façon très sensible; mais, ces prochaines années, on peut s'attendre dans ce secteur à des modifications importantes de la géographie économique.
- Inter-Jura est en définitive le résultat d'une soustraction! Cette dernière région doit regrouper notamment les communes des trois districts de Porrentruy, Delémont et Moutier et renforcer ainsi la liaison organique, économique et politique entre le sud et le nord du Jura.

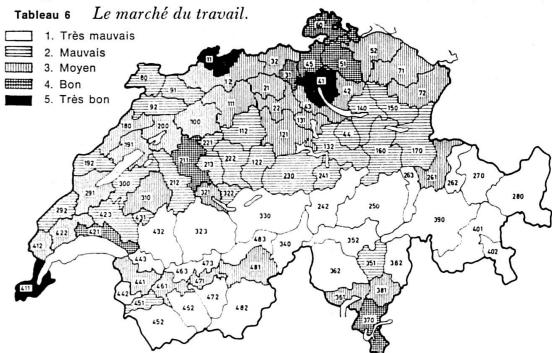
Conjoncture économique défavorable

Il est nécessaire d'évoquer encore un autre mal, peut-être plus insidieux, dont souffre notre région.

Examinons quelques cartes établies par l'ORL (Orts-, Regional-, und Landesplanungsamt de l'EPFZ).

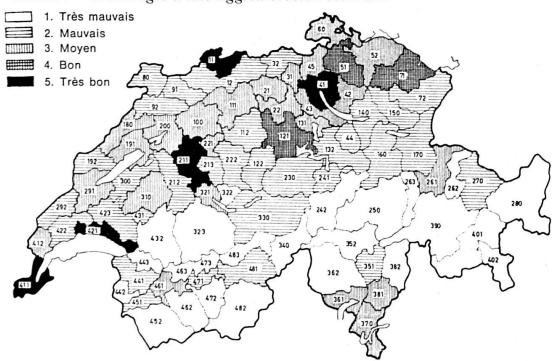
Cet institut a, en particulier, été chargé d'étudier, au point de vue technique, les conditions générales d'implantation de l'industrie pour les diverses régions de la Suisse.

Quatre critères ont été retenus :



Le marché du travail pour les régions 80, 91 et 92, qui recouvrent assez bien le territoire d'Inter-Jura, est considéré comme mauvais (« réservoir » de main-d'œuvre asséché et qualification professionnelle insuffisante ou pas assez diversifiée).

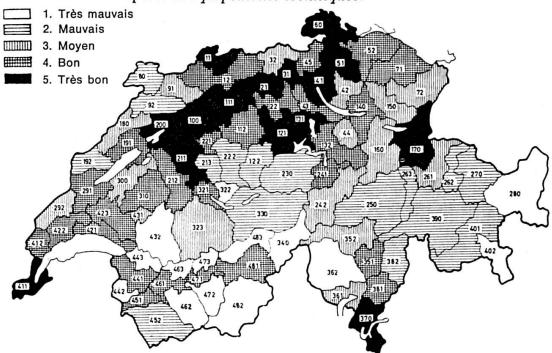
Tableau 7 Avantages d'une agglomération centrale.



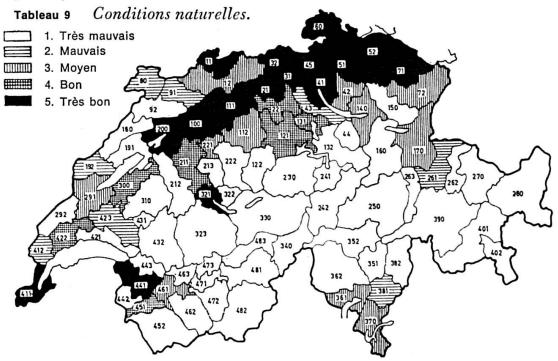
Ici encore les conditions sont mauvaises (nous en avons parlé plus haut). Il n'y a en effet pas de « ville jurassienne »).

125

Tableau 8 Transports et équipements techniques.



A part la région de Delémont où, à ce point de vue, les conditions sont qualifiées de moyennes, les autres régions (Porrentruy et Moutier) sont dans une mauvaise situation. Nous pouvons voir ici l'urgente nécessité de développer nos infrastructures routières (notamment la Transjurane) et ferroviaires.



Les conditions naturelles sont très mauvaises pour Moutier et mauvaises pour Delémont et Porrentruy!

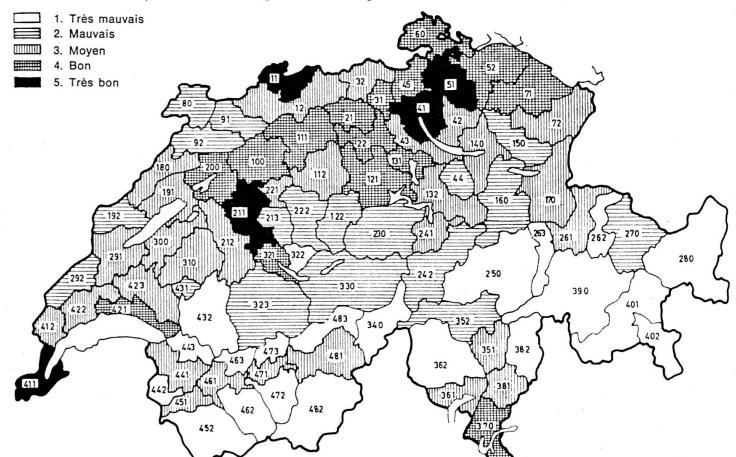


Tableau 10 Conditions générales d'implantation de l'industrie.

Cette dernière carte représente la « synthèse » des quatre précédentes. Nous constatons que les conditions sont également mauvaises pour les trois régions qui nous intéressent ici.

Personne ne peut douter de l'objectivité des spécialistes qui ont réalisé ces études.

Le problème, c'est que le résultat de ces recherches a été vu et étudié par ceux dont c'est le rôle d'investir pour l'avenir : les banques, les industriels!

Ces responsables, dont la tâche est de faire fructifier l'argent qui leur est confié, ne peuvent évidemment pas ignorer ces données et ne peuvent, en toute logique, qu'en tirer des conclusions négatives pour notre région. Et ce ne sont certes pas l'évolution de la situation ces dernières années, ni la conjoncture générale, ni encore notre structure économique actuelle qui peuvent inciter les éventuels investisseurs à « s'intéresser » à nous.

On doit constater en définitive que le développement économique futur de notre région est soumis au moins à deux conditions :

1. Il doit être décidé aux niveaux politiques fédéral et cantonal de tendre vers un « rééquilibrage » dans le développement régional. Dans cette perspective il faudra renoncer à favoriser ou à tolérer exclusivement l'expansion des régions déjà fortement développée (Zurich,

Bâle, Genève).

Il faudra accepter par des investissements appropriés (par exemple pour le développement des moyens de communication) de promouvoir les régions marginales, les régions actuellement en retard et défavorisées. De telles conceptions ne sont pas utopiques aujourd'hui. La Commission KIM a en effet énoncé un certain nombre de principes généraux pour l'aménagement du territoire suisse qui vont dans ce sens.

La deuxième condition c'est que la région doit elle-même se prendre en charge sans attendre la manne fédérale ou cantonale. Les collectivités locales, les groupements socio-économiques, les associations de toutes natures, les industriels, tous les habitants de ce pays devront

unir leurs volontés et leurs efforts pour construire la région.

Complexité des problèmes posés aux collectivités

Il faut enfin mentionner parmi les motifs qui poussent à la création d'Inter-Jura les difficultés techniques, économiques et administratives

croissantes auxquelles sont confrontées les collectivités locales.

On peut rappeler ici l'analyse faite dans la partie du « Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil » consacré à la création de régions au sujet de la situation des communes face à la complexité et au volume croissant des problèmes auxquels elles doivent faire face.

« ... De la commune d'hier à la commune d'aujourd'hui

Au cours des années, sans qu'on y prenne garde, l'autonomie des communes a perdu une partie de sa substance. Alors même que les moyens administratifs, techniques et financiers des communes augmentaient, ouvrant à leur esprit d'initiative des perspectives toujours plus variées, leur liberté de décision allait en s'amenuisant. Cette évolution s'explique notamment:

— par la complexité croissante des affaires, qui tend à placer les pouvoirs publics dans la dépendance des techniciens et des spécialistes;

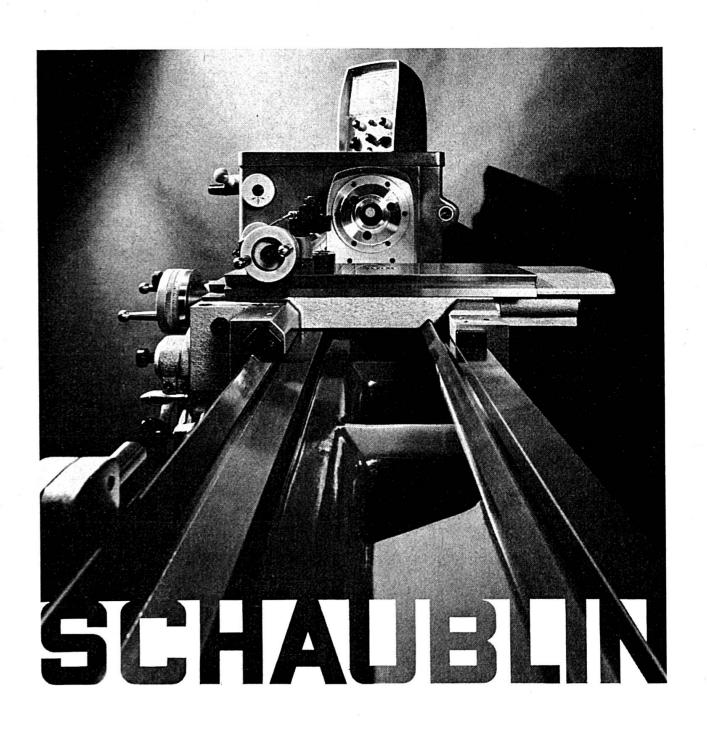
par le développement de la législation, notamment en matière économique et sociale, qui a transformé les communes, dans plusieurs secteurs d'activité, en organes d'exécution des volontés cantonales et fédérales :

par les exigences de la rationalisation et de la planification, qui ont amené les communes d'une part à se grouper pour mieux coordonner leurs activités, d'autre part à se dessaisir d'attributions importantes en faveur d'organisations régionales à caractère apolitique;

par l'accroissement des charges financières et des déficits budgétaires, qui incite les communes à solliciter toujours davantage l'aide de l'Etat, en général sous la forme de subventions, et à accepter les contrôles

qu'une telle aide peut impliquer.

A cela s'ajoute que, dans un grand nombre de communes du canton de Berne, il est devenu difficile de trouver suffisamment de citoyens compétents, disposés à assumer des responsabilités politiques. En effet, depuis la mise en place, au siècle dernier, des structures politiques et administratives actuelles, l'horizon de vie de nos populations s'est élargi. Le



MESURE SA PRÉCISION - HÄLT WAS ER MISST FABRIQUE DE MACHINES SCHAUBLIN S.A. BÉVILARD - SUISSE

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
MOUTIER	HOTEL SUISSE (Famille M Rénové, grandes salles	И. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lætscher) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE JJ. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty)
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE Membre de la Chaîne des rôtisseurs et des cordons bleus de France	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIER	ET DU PARC Salles pour banquets et mariages	Jolidon-Geering) (039) 51 11 21 / 22
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS (C. e	et M. Zandonella) (039) 41 25 46
UNDERVELIER 1650	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX Ses spécialités culinaires Salles pour banquets (M.	Juillerat-Humair) (066) 56 77 77

citoyen est mieux informé de ce qui se passe en dehors de sa commune de résidence, il a pris l'habitude de se déplacer, et par suite son sentiment d'appartenance à la collectivité locale s'est affaibli. On peut donc comprendre qu'il s'intéresse un peu moins qu'autrefois aux affaires de sa commune et qu'il hésite — surtout s'il est accaparé par ses activités professionnelles — à accepter des charges publiques.

Difficultés des petites communes

La plupart des communes du canton de Berne n'ont aucun personnel administratif permanent : elles disposent en tout et pour tout d'un secrétaire et d'un boursier qui consacrent quelques heures par semaine à l'accomplissement de leurs tâches administratives, et d'un ou deux employés qui s'occupent de la voirie, de l'entretien des rares bâtiments publics, des inhumations, etc. Elles sont trop faibles pour entreprendre des travaux de quelque importance ou pour mettre sur pied des services publics modernes et efficaces. Pour construire un collège ou pour installer un réseau de canalisations, elles doivent recourir à l'emprunt. Il suffit parfois d'un imprévu pour déséquilibrer leur budget. Si elles ont encore des charges particulières — longs chemins communaux, petites écoles décentralisées — leur situation devient critique. Bien que vivant modestement, elles en sont réduites à compter sur l'aide financière du canton pour assurer leur survie et à s'associer aux communes voisines pour exécuter les tâches qui dépassent leurs forces.

Le contraste est grand avec les communes plus importantes, qui ont une administration permanente, des services publics bien organisés, un équipement socio-culturel répondant aux exigences actuelles, ainsi que des moyens techniques et financiers permettant de préparer l'avenir dans

un climat d'indépendance et de responsabilité.

Dans ces conditions, et bien que toutes les communes bernoises soient égales en droit, il est aisé de comprendre que les moins favorisées d'entre

elles ne jouissent guère de leur autonomie... »

Le rapport conclut notamment à la nécessité, par le biais de la régionalisation, d'organiser la collaboration et de promouvoir la solidarité intercommunale.

Rôle d'Inter-Jura

Après ce tableau aussi sombre de la situation, on peut se demander si cela vaut encore la peine de faire quelque chose, s'il est même utile

de réagir.

Refusant le pessimisme, la Commission d'initiative pour la création d'Inter-Jura a décidé de parier sur l'avenir et de contester, non pas les fondements mais la fatalité des condamnations que l'on a formulées à l'encontre de notre région.

Il est absolument nécessaire de mettre en œuvre, ensemble, les moyens

adéquats pour redresser la situation.

Il faut croire aux énormes possibilités de notre région, à ses capacités d'adaptation et de progrès. Le passé porte sur ce point témoignage de la valeur du Jura et de ses habitants.

Un tel « virage » ne se prendra certes pas sans effort. On ne peut pas attendre « patiemment » que l'on daigne s'occuper de la région.

L'avenir d'Inter-Jura (et on pourrait dire de tout le Jura), sera ce que les gens, les collectivités, les responsables de ce pays auront voulu

qu'il soit.

Il serait illusoire de compter sur la bonne volonté et l'assistance désintéressée de nos voisins. La péréquation interrégionale est malheureusement restée jusqu'à ce jour du domaine des déclarations d'intentions. Il n'est plus possible d'attendre que ces intentions se matérialisent dans un projet précis.

Quel peut être le rôle d'Inter-Jura dans cette perspective? D'une manière très générale et très résumée, voici les « fonctions » de cette nouvelle association régionale :

 Contre la concentration urbaine qui se fait actuellement nécessairement au détriment des régions rurales, Inter-Jura veut proposer un modèle de développement qui ne soit pas lié à un « centre urbain » et qui ne se traduise pas par des relations de dominant et de dominés,

entre une ville et sa campagne.

2. Contre l'écartèlement du Jura entre les centres urbains extérieurs et partant contre son éclatement définitif, Inter-Jura est un des moyens de sauvegarder l'unité du Jura tout entier. De par sa situation, Inter-Jura peut en effet jouer un rôle privilégié de relais entre les régions jurassiennes ainsi qu'entre la Suisse et la France.

3. Contre le danger de régression, Inter-Jura peut favoriser la mobilisation des potentialités régionales et devenir un facteur important

de promotion économique et sociale.

4. Inter-Jura est enfin une réponse cohérente à la nécessaire adaptation aux exigences du monde moderne. C'est un nouvel et indispensable échelon de solidarité et de collaboration entre les collectivités locales et régionales.

Sensibilisation

Si l'on garde bien en vue qu'Inter-Jura vise à une action globale de développement régional (non seulement économique mais aussi social, culturel, etc.), on doit être bien conscient que tous les niveaux de collaboration ne seront pas atteints tous immédiatement.

Il y aura au début des résistances à vaincre. Il y aura des habitudes à changer sinon à supprimer, des préventions à découvrir et à corriger.

La tâche première de la commission d'initiative est donc la sensibilisation de tous : des collectivités, des agents économiques (entrepreneurs et salariés), des associations, en résumé de tous ceux qui d'une manière ou d'une autre sont intéressés au développement de la région. Ce premier travail se fera par une large information du public, notamment au moyen de communiqués, de conférences et de débats.

Analyse de la situation

Une parfaite connaissance de la situation est certainement le préalable à toute action de développement. Dans ce but, la commission d'initiative a donc proposé qu'une étude socio-économique soit faite à très court terme. Celle-ci doit apporter une vision réaliste et objective des potentialités de la région (en particulier les ressources naturelles pour le tourisme, les infrastructures pour le développement économique général, la qualification de la main-d'œuvre, etc.).

Les renseignements fournis par cette première étude devraient être complétés par un échange constant et ouvert d'informations entre tous les partenaires de la région et notamment entre les communes. Ce dialogue permanent serait ainsi le premier niveau de collaboration régionale.

Phase opérationnelle

Il ne faudra pas que l'analyse de la situation reste purement académique. Celle-ci devra déboucher sur un certain nombre de choix et de propositions très concrètes et très pratiques, et qui, par conséquent, devront être très réalistes!

A ce stade de l'action régionale, les différentes mesures de développement qui auront été décidées devront être coordonnées en collaboration avec tous les partenaires pour augmenter leur efficacité et réduire au maximum les gaspillages de temps et d'argent.

Coopération

Enfin, dans une phase ultérieure, les relations établies pourront déboucher sur une coopération plus précise et plus étroite dans toute une série de domaines :

- en matière administrative et technique (création de certains services communs, mise à disposition de documentation, assistance-conseil, etc.);
- en matière économique (achats de terrains industriels, cautionnements, etc.);
- au plan socio-culturel et socio-éducatif.

Conclusion

On pourra dire que de tels desseins sont trop ambitieux, qu'il est absolument irréaliste de croire que demain les divers groupes sociaux et en particulier les collectivités locales sauront trouver dans cette voie de nouvelles raisons d'agir et peut-être de survivre!

La commission d'initiative pour la création d'Inter-Jura a, elle, décidé de relever le défi que le monde moderne a lancé à notre région. Elle croit indispensable de proposer à tous les intéressés un certain nombre de buts mobilisateur. L'Histoire dira en temps utile, qui de la commission ou de ses éventuels contradicteurs ou encore des sceptiques a raison aujourd'hui.

En conclusion, il n'est pas inutile de préciser que les propositions ci-dessus ne doivent pas être considérées comme un tout à accepter ou à refuser.

Il ne s'agit en effet pas de décider d'adhérer ou de se distancer d'Inter-Jura sur la base de ces seuls éléments. L'« Association régionale » dont la création est proposée aura à définir elle-même ses objectifs, sa structure et ses statuts. Les quelques idées qui sont ici soumises aux lecteurs doivent être considérées comme contribution a un débat qui doit maintenant s'ouvrir partout dans tous les cercles et à tous les niveaux de responsabilités.

L'avenir de la région, « couverte » par Inter-Jura, est entre les mains de tous ses habitants.

J.-Cl. C.